

Les fonds structurels européens calés pour 2007-2013

Finances locales. La Commission européenne devrait valider début septembre le programme opérationnel du Fonds européen de développement régional (Feder). Sur la période, la Bourgogne bénéficiera, au total, de 400 millions d'euros venant de Bruxelles.



près six mois d'intenses négociations avec

Bruxelles, la région Bourgogne devrait disposer de sa feuille de route définitive en matière de fonds européens sur la période 2007-2013 courant septembre. En effet, la Commission s'apprête à valider définitivement le programme opérationnel du Fonds européen de développement régional (Feder), près que ceux du Fonds social européen (FSE) et du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). L'aveugement a été en effet. La Région bénéficiera d'une enveloppe de près de 400 millions d'euros, dont 185,6 millions dans le cadre du Feder, 105,1 millions pour le FSE et 109,43 pour le FEADER. Soit une diminution globale de 9 % par rapport à la précédente génération de fonds européens en raison des nouveaux entrants dans l'Union européenne.

Sur cette nouvelle période de fonds structurels, l'Union européenne a souhaité que les territoires soumettent des projets dans le droit fil des priorités de Lisbonne, en lien avec l'innovation et la société de connaissance. « Désormais, les critères sont concentrés sur des thèmes plus précis. D'une part pour que l'action de l'Union soit compatible avec les objectifs d'innovation, de croissance et d'emploi, qu'elle s'articule autour de l'innovation et de la croissance. D'autre part, en maintenant à l'initiative l'acteur principal, elle vise à rendre son action plus lisible pour les citoyens », explique-t-on la mission Europe du Secrétariat général aux affaires régionales (Sgar) et la Préfecture de Bourgogne, auto-



rité de gestion des programmes européens. L'éco-conditionnalité consiste également à un critère auquel l'ensemble des projets soumis aux fonds structurels européens devront répondre.

TROIS AXES POUR LE FEDER

Sur les trois fonds, seul le Feder a fait l'objet d'une élaboration régionale, prenant spécifiquement en compte les besoins du territoire. Le FSE et FEADER ayant été discutés au niveau national, puis déclinés région-

nellement (lire ci-dessous). Trois thématiques d'intervention, définies conjointement par la Commission, par le préfet de région, par le Conseil régional et par les autres collectivités, ont été retenues pour le Feder : le premier axe, centré sur l'innovation et l'économie de la connaissance, doit permettre d'accompagner les pôles et les filières prioritaires de favoriser la création et l'implantation d'entreprises, l'innovation et le transfert de technologies, y compris dans les PME. L'égalité homme-femme ainsi que

l'accompagnement des mutations économiques. La valorisation du patrimoine environnemental constitue le deuxième axe d'intervention du Feder. Un fort soutien aux énergies alternatives - le bois - a été décidé dans ce cadre. Enfin, le troisième axe concerne le développement des territoires, avec un soutien à l'inter- et à la multi-modalité et le développement touristique. C'est sur ce volet que la négociation avec la Commission a été la plus délicate. Les instances régionales souhaitent, au nom

de l'attractivité des territoires, rendre éligibles des grands équipements sportifs structurels comme la piscine olympique de Dijon, le stade de eaux vives de Pagny, les installations du Creps et enfin les réseaux de pistes cyclables. La Commission a estimé que ces infrastructures ne correspondaient pas à ses priorités. De même, les actions de rénovation urbaine dans les quartiers en difficulté portant sur des équipements sociaux et culturels ne bénéficieront pas de crédits européens. Sur ce dernier point, la commission ne souhaitait pas financer des projets inférieurs à cinq millions d'euros. Ceux de la Bourgogne n'atteignent pas ce plafond. Autre critique implicite venant de la Commission européenne : « Dans le programme opérationnel de la Bourgogne, les partenariats inter-institutionnels sont faibles. En revanche les milieux socio-économiques ne sont pas assez impliqués. Une remarque qui vaut pour la plupart des régions françaises », a estimé German Grandjean, membre de la direction générale de la Commission européenne, en visite début juillet à Dijon pour la négociation de ce document.

Dans la mise en œuvre pratique du Feder, la préfecture de Région élabore en ce moment les modalités précises, les taux d'intervention et les indicateurs à partir desquels les projets seront évalués. Le Conseil régional de Bourgogne devrait devenir un organisme intermédiaire de gestion des fonds européens et bénéficier dans ce cadre d'une enveloppe globale pour financer des projets précis. En toute logique, les fonds liés à l'innovation devraient lui revenir.

AGNÈS THOUVENOT

FSE et FEADER : des fonds nationaux déclinés régionalement

L'élaboration du FSE (Fonds social européen) et du FEADER (Fonds européen agricole pour le développement durable) s'est déroulée à un niveau national, pour connaître une déclinaison locale en fonction des besoins des territoires.

Pour le FEADER, le document régional de développe-

ment rural est en cours d'élaboration. Il devrait être prêt dans le courant de l'automne. Il doit cibler les priorités régionales face aux trois axes retenus au niveau national : l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture, l'amélioration de l'environnement et de l'espace rural, l'amélioration de la qua-

lité de vie dans les zones rurales et la diversification des activités économiques. Une partie de l'enveloppe régionale (13 millions d'euros) sera mise en œuvre selon la méthode « Leader », qui consiste à attribuer des subventions à des groupes d'action locale composés de partenaires institutionnels et socio-économiques.

Pour le FSE, l'objectif est de contribuer à la compétitivité régionale et à l'emploi. Il doit permettre le soutien aux démarches d'adaptation aux mutations économiques, de dimension sociale et d'insertion. Les actions financées le seront, selon les critères retenus au niveau national, sans que des priorités régionales aient été

retenues. Pour autant, compte tenu de la baisse des volumes disponibles dans le FSE par rapport à la période précédente (-25 %), des choix devront être formulés, notamment du côté des organismes s'occupant de la formation. La gestion du FSE sera en partie déléguée à des organismes intermédiaires : conseil régional pour les questions de mutations économiques et de formation professionnelle, organismes professionnels collecteurs de la taxe d'apprentissage pour la formation professionnelle, conseils généraux et plans locaux de l'insertion par l'économie (Plie) pour les actions relatives à l'insertion des publics fragiles.

Europe